

La Présidente

ARRETE

portant délégation partielle de fonction et de signature

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2021 portant délégation partielle de fonction et de signature à Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, vice-présidente.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, vice-présidente, du 20 juillet au 10 août 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Valentin RABOT, vice-président pour les affaires relevant du ressort de Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND.

Fait à Strasbourg, le 10 JUIL. 2024

Pia IMBS



Transmis en préfecture le : 10 JUIL. 2024

Publié à compter du : 10 JUIL. 2024

Notifié le : 10 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le : 10 JUIL. 2024

(articles L 2131-1 et 2 du Code général
des collectivités territoriales)

La Présidente

Pia IMBS



Secrétariat général – service des assemblées